

FINALE de la COUPE DE FRANCE de la MONTAGNE VHC COURSE DE COTE VHC DE LODEVE 15 , 16 et 17 Octobre 2010

Version 2 . 04/08/2010

JUMELAGE AVEC LA COURSE DE COTE PROVENCE VINTAGE les 8, 9, 10 Octobre 2010.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile ASA Montpellier Pic-St-Loup organise les **16 et 17 Octobre 2010** une épreuve automobile Nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

**Finale de la coupe de France de la Montagne des véhicules historiques de Compétition
« Course Côte de Lodève »**

Cette épreuve constitue :

- **La Finale de la Coupe de France de la Montagne des Véhicules Historiques de Compétition.**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Languedoc Roussillon et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n°222 en date du 27.07.2007

Comité d'Organisation

Présidents d'honneur : Madame Marie Christine BOUSQUET Maire de Lodève
Monsieur Jacques REGIS, Président du Comité du Sport Automobile
Languedoc Roussillon

Président : Jean-Marie ALMERAS

Vice-Président : Jean-Charles MASSU

Trésorier : Alain LEGARDEUR

Sécrétaire générale : Maryse DELMAS

Organisateur technique : Jean-Marie ALMERAS , Fabien ARGELIES suppléant.

Responsables matériel : Didier CHAUNEAU , Christian DANY.

Responsable commissaires : Robin BRANTS.

Membres : Jacques ALMERAS , Guillaume BURGOS , Pierre CAPDEVILA , Daniel DELMAS , Christian FOURCADE , Alain PEQUINOT et les bénévoles de l'Asa-Montpellier-Pic-St-Loup.

ADRESSES

Secrétariat de l'épreuve : ASA MONTPELLIER PIC-ST-LOUP

Adresse : Allées E.Saumade Res.Le Belvédère 34270 St-Mathieu de Tréviers

Téléphone : 04.67.55.11.16

Fax : 04.67.55.24.95

e-mail : asa-montpellier@club-internet.fr

Accueil général , contrôle administratif, remise des prix

Lieu : Salle du Peuple. Mairie. Allées de la Résistance 34700 Lodève

Date : 15 et 16 Octobre 2010

Horaire : le 15 : 14 H 30 -19 H 30

Le 16 : 7 H – 9 H

Permanence de l'épreuve , salle de presse

Salle de Réception . Mairie . allée de la Résistance 34700 Lodève

Contacts téléphoniques : ALMERAS Jean Marie :06.17.64.15.40

DELMAS Maryse : 06.99.80.90.48

LEGARDEUR Alain : 06.23.74.23.28

Siège du Collège des commissaires Sportifs

Salle des Mariages . mairie . Allée de la Résistance Lodève

RE
GLE
ME
NT
PAR
TIC
ULI
ER
CO
URS
ES
DE
COT
E
VHC
201
0

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude MARY.. lic n° 1622/0805
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Pierre BOBO. lic n° 25315/0807
.....	Jean-Pierre MAUVEAUX . lic n° 2735/0511
Directeur de Course.....	Jacques PAOLI..... lic n°2692/0805
Directeur de Course Adjoint	Jean-Claude HECTOR lic.n°1805/0321
Commissaire Technique responsable VHC	Bernard PENILLA .. lic n°17999/ 0862
Commissaire technique adjoint	Yvon JOURNAUX...lic.n°19327/0809
Chargés des relations avec les officiels	Maryse DELMAS 46360/0811
.....	Jacques ALMERAS 4257 / 0811
Chargés des relations avec les concurrents	Jacky HOFFERT. lic n° 4797/0812
.....	Jean BOUICHOU. lic n° 19458/0807
Observateur	en attente
Chargé de la mise en place des moyens	Jean-Marie ALMERAS lic n°4258/0811
.....	Suppléant..... Fabien ARGELIES
Chargé des relations avec les commissaires :	Robin BRANTS lic n° 5530/0811
Chargé de la remise des Prix	Alain LEGARDEUR lic.n° 161469/0811
Chargé des relations avec la presse	Jean Claude BOUISSEREN
.....	Jean Marie ALMERAS
Moyens informatiques	Patrick Soft
Médecin.....	ADAMU 30
Sécurité Médicale	ASSM 30

1.2P. HORAIRES

Lundi 11 Octobre à minuit : Clôture des engagements.

Jeudi 14 Octobre : publication de la liste des engagés .

Vendredi 15 Octobre 2010 à Lodève

14 H 30 – 19 H 30 Vérifications administratives Salle du peuple

14 H 45 – 19 H 45 Vérifications techniques Allées de la Résistance

20 H 15 1 ère réunion du Collège de C.S. Salle des Mariages Mairie .

Samedi 16 Octobre 2010 à Lodève

7 H – 8 H 30 Vérification administratives Salle du Peuple

7 H 15 – 8H 45 Vérifications techniques Allées de La Résistance

9 H 15 Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ près le parc fermé.

9 H 20 Briefing aux pilotes

9 H 30 1 er Départ en convoi .

Samedi 16 Octobre : 2 montes d'essais chronométrés à partir de 10 heures. Une monte de course à l'issu des essais chronométrés.

Dimanche 17 Octobre : 10 heures essais libres. 2 montes de course à l'issue des essais libres.

Ces horaires et le nombre de montes sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par la Direction de Course .

Les divers panneaux d'affichage se situeront : près le parc fermé , près la ligné de départ , près le podium .

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 60.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises les voitures homologuées en catégorie « Classic »

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

RE
GLE
ME
NT
PAR
TIC
ULI
ER
CO
URS
ES
DE
COT
E
VHC
201
0

ARTICLE 4P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 7P. PARCOURS

La Course de Côte de Lodève se court sur la D 35 en direction de LUNAS sur une longueur de 4,4 kms.

DEPART : sur la D 35 en direction de LUNAS 100 m après CAMPESTRE

ARRIVEE : sur la D35 en direction de LUNAS 400 m avant le Col .

Parc de départ : Esplanade de la Mairie Lodève

Acheminement en convoi sur la ligne de départ .

Retour en convoi en direction du parc fermé.

Parc fermé : Place Francis Moran (partie haute)

Parc fermé final idem.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Les frais de participation qui sont fixés à 380 € réduits à 190 € avec publicité de l'organisateur.

Pour les concurrents inscrits au jumelage avec la course de côte de Province Vintage les frais de participation sont fixés à 350 € réduits à 175 € avec publicité de l'organisateur .

Date de clôture des engagements : le **Lundi 11 Octobre à minuit** (date du cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagements.

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 30 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH de la voiture dûment visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Vendredi 15 Octobre 2010 à Lodève

- 14 H 30 – 19 H 30 vérifications administratives Salle du Peuple Mairie Allées de la Résistance
- 14 H 45 - 19 H 45 vérifications techniques Allées de La Résistance

Samedi 16 Octobre 2010 à Lodève

- 7 H – 8H 30 vérifications administratives Salle du Peuple Marie Allée de la Résistance
- 7 H 15 – 8H 45 vérification techniques Allées de la Résistance.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

RE
GLE
ME
NT
PAR
TIC
ULI
ER
CO
URS
ES
DE
COT
E
VHC
201
0

11.2.1P. **Ordre de départ**

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve de régularité.

11.2.2P. **Essais**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais chronométrée de bout en bout.

11.2.3P. **Carburants – Pneumatiques – Equipements**

Conforme au règlement standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. **Numéros de course**

Conformes au règlement standard Courses de Côte.

11.2.5P. **Echauffement des Pneumatiques**

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

11.2.6P. **Conférence aux pilotes (briefing)**

Briefing obligatoire le Samedi 16 /10 à 9 H 15 près le parc de départ .

11.2.7P. **Pénalités**

Conforme au règlement standard courses de côte.

11.2.8P. **Classements**

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.
Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

L'épreuve se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Les classements seront établis de la façon suivante

- Un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe.
- Un classement séparé pour la catégorie CLASSIC.

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents classés seront récompensés.

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu le Dimanche 17 Octobre **Salle du Peuple** une heure après l'affichage des résultats.